

GET 24/10

Le 19 mars 2024

Diffusion prévue à 18h30

Getlink salue la mise en application de la loi française contre le dumping social sur le transport maritime transmanche

Getlink se félicite de la signature, ce jour, par le secrétaire d'État délégué à la Mer et à la Biodiversité, des décrets d'application de la loi visant à lutter contre le dumping social et à renforcer la sécurité du transport maritime transmanche.

Cette loi, qui prévoit le principe d'un salaire minimum aux marins naviguant entre la France et l'Angleterre, était appelée à être complétée par des décrets portant notamment sur les critères d'exploitation des lignes concernées et la durée maximale d'embarquement. Adoptée par le Parlement français à l'été 2023, la loi a pour objectif de rétablir des conditions de concurrence loyale entre opérateurs et de lutter contre l'exploitation humaine des équipages à bord des ferries battant pavillon de libre immatriculation en mettant en place un salaire minimum et des moyens de contrôle du respect des conditions d'emploi au sein des opérateurs maritimes reliant la France à la Grande-Bretagne.

*« L'entrée en vigueur de la loi à travers la signature des décrets d'application représente une avancée décisive vers le retour à des conditions de concurrence loyale entre les différents opérateurs du transport transmanche. Nous saluons la mobilisation des pouvoirs publics français pour battre en brèche des pratiques dérogeant aux standards sociaux français et européens et souhaitons désormais le respect de ces textes par tous les acteurs de notre marché », a déclaré **Yann Leriche, Directeur général de Getlink.***

La loi française anti-dumping social prévoit la mise en place de contrôles par la Direction des affaires maritimes, assorties de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect.

Avec 1,2 million de camions transportés à bord des navettes *LeShuttle* Freight, et plus de 2,2 millions de véhicules légers dans les navettes *LeShuttle* en 2023, Eurotunnel est le 1er opérateur sur le trafic transmanche détenant respectivement 36% et 58% de parts de marché grâce à sa qualité de service : rapide, fiable, sûr et respectueux de l'environnement¹.

¹ Selon l'étude Carbon 4, un camion traversant la Manche à bord d'une navette ferroviaire émet 12 fois moins de CO2 que sur un ferry.

A propos de Getlink

Getlink SE (Euronext Paris : GET) est, via sa filiale Eurotunnel, concessionnaire jusqu'en 2086 de l'infrastructure du tunnel sous la Manche et exploite les services de Navettes Camions et Passagers (voitures et autocars) entre Folkestone (R.-U.) et Calais (France). Depuis le 31 décembre 2020 Eurotunnel développe la frontière intelligente pour que le Tunnel demeure le moyen le plus rapide, le plus fiable, le plus facile et le plus respectueux de l'environnement pour traverser la Manche. Depuis son inauguration en 1994, près de 500 millions de personnes et plus de 102 millions de véhicules ont voyagé dans le tunnel sous la Manche. Cette liaison terrestre unique qui voit passer 25% des échanges entre le Continent et le Royaume-Uni est devenue un lien vital renforcé par l'interconnexion électrique ElecLink installée dans le Tunnel qui contribue à équilibrer les besoins énergétiques entre la France et le Royaume-Uni. Getlink complète ses services de mobilité durable avec sa filiale de fret ferroviaire Europorte. Engagé en faveur de services « bas-carbone » qui maîtrisent leurs impacts sur son environnement (à travers ses activités le Groupe évite l'équivalent de 1,9 million de tonnes de CO₂ par an), Getlink a inscrit au cœur de ses préoccupations la place faite à l'homme, à la nature et aux territoires.

<https://www.getlinkgroup.com>

Contacts presse :

Anne-Sophie de Faucigny : 06. 46.01.52.86

Isabelle Tourancheau : 07.51.62.61.63

Contacts analystes et investisseurs :

Virginie Rousseau : 06.77.41.03.39